

Procès-Verbal

Séance du 2 Avril 2025

L' an 2025 et le 2 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à La Mairie sous la présidence de PIERRE Dominique Maire.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc, THIRY Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE VOUZIERES
le : 07/04/2025

et publication ou notification
du : 07/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 05/03/2025.

Objet(s) des délibérations

2025 07 : Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Guincourt,

Considérant que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi

par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

M. le Maire présente les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	74 008,40 €
Part affectée à l'investissement (au 1068)	35 950,19 €
Résultat de l'exercice	3 184,82 €
Résultat de fonctionnement	41 243,03 €

Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 23 443,19 €
Résultat de l'exercice	50 755,01 €
Résultat d'investissement	27 311,82 €

M. Coutier est désigné comme Président de séance.

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Guincourt

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2025 08 : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 27 311,82 €

Restes à réaliser : - 12 552 €

Il n'y a donc pas de besoin de financement au 1068.

Report d'investissement : **27 311,82 € au compte 001.**

Report de fonctionnement : **41 243,03 € au compte 002.**

2025 09 : Vote des taxes locales 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 20,16 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,15 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,15 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025 10 : Budget Primitif 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement en équilibre : 137 641,87 €

Section d'investissement en équilibre : 45 731,84 €

- autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

2055 11 : Pose d'horloges astronomiques

Monsieur le Maire présente le devis de la FDEA pour la pose de 6 horloges astronomiques. Le reste à charge pour la commune serait de 3 186 € avec une récupération de TVA de 1 416 €.

Ce système permettra davantage de souplesse dans la gestion de l'éclairage public avec un logiciel qui permettra à la commune d'effectuer des interventions sur site.

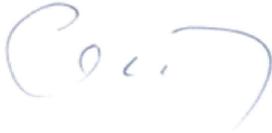
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer le devis de la FDEA pour la pose de 6 horloges astronomiques.

Informations et Questions diverses :

Monsieur le Maire se félicite de la bonne situation financière de la commune et ce malgré des investissements soutenus depuis le début du mandat. Il remercie l'Etat et la Région Grand Est pour leur soutien financier. Il espère que le dossier concernant la rénovation de la place obtiendra de nouveau des aides et regrette la non implication des Crêtes sur les travaux réalisés par les communes.

Mme Guilleret Ophélie, n'ayant pas assisté au précédent conseil municipal, s'interroge sur la mise à blanc du terrain communal boisé et le non recours à une procédure d'affouage. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a opté pour une exploitation effectuée par Ligneo et ce pour des raisons de responsabilité en cas d'accident.

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine



En mairie, le 11/04/2025
Le Maire
Dominique PIERRE

